



Mesdames, Messieurs, les délégués représentant
les clubs de district

St Sébastien sur Loire, le 9 janvier 2026

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale de la Ligue de Football des Pays de la Loire qui se tiendra en dématérialisation avec clôture des opérations de vote le **mercredi 28 janvier 2026 à 12h00**.

Ce format distanciel est justifié par l'ordre du jour qui a pour seul objet la validation définitive d'une opération juridique en deux étapes dont la première, fondatrice, a déjà été validée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2025.

Vous retrouverez ci-après l'organisation en détail :

- ✓ **24 janvier 2026 – 16h00 : transmission aux membres de l'Assemblée Générale d'une vidéo explicative présentant et commentant les éléments à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dédiée au traité d'apport partiel d'actif entre l'association Ligue de Football des Pays de la Loire et la Société par Actions Simplifiée (SAS) « Centre Sportif Régional de la Ligue de Football des Pays de la Loire »**
- ✓ **24 janvier 2026 – 16h30 jusqu'au 28.01.2026 – 12h00 : vote par l'Assemblée Générale sur une plateforme numérique sécurisée**
- ✓ **28 janvier 2026 – 14h00 : transmission aux membres de l'Assemblée Générale des résultats des votes**

Veuillez trouver ci-après l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- Lecture du rapport du Comité de Direction sur le projet d'apport partiel d'actif,
- Lecture du rapport du Commissaire à la scission et aux apports,
- Approbation du projet de traité d'apport partiel d'actif prévoyant l'apport par la LFPL à la société « Centre Sportif Régional de la Ligue de Football des Pays de la Loire » de son activité de « gestion d'installations sportives et du Centre Sportif Régional avec prestation de restauration et d'hébergement, de séminaires, de stages, de locations de salles et d'équipements sportifs », dite « Activité CSR » ; approbation de ces apports, et de leur rémunération,
- Pouvoirs au Président de la LFPL, visant à effectuer les formalités subséquentes à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vous trouverez, en cliquant [ici](#), tous les éléments nécessaires à votre information :

- Documents à l'ordre du jour,
- Liste des clubs et délégués convoqués à l'Assemblée Générale.

Une notice sur le vote à distance vous sera transmise à proximité de l'Assemblée Générale.

En cas de question relative à l'ordre du jour, nous vous invitons à les transmettre à l'adresse suivante : ag@lfpl.fr

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Ligue
Didier ESOR